

TEMPS DE TRAJET – FORMATION

Concrètement c'est quoi ? Pour qui ? Quel est le calcul ?

C'est quoi ?

La CFTC a signé en décembre 2017 un accord permettant qu'une prime soit accordée aux salariés pour compenser le temps de trajet pour se rendre en formation. Cet accord s'appliquera pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier 2018.

Pour qui ?

Cette prime s'applique pour les conseiller(e)s, managers et DM lorsqu'ils se rendent sur un lieu de formation différent de leur magasin (le lieu est celui qui figure sur la convocation remise au salarié) : si je travaille sur les Champs-Élysées et que la formation se déroule sur mon magasin, il n'y a pas de compensation.

Le calcul du temps de trajet se fait depuis le magasin du salarié vers le lieu de formation (aller et retour) et le taux horaire retenu est le salaire de base médian soit 10,71€ pour 2018. Le temps estimé tiendra compte d'une majoration du temps d'attente pour les trajets en train ou avion :

- 30 minutes pour tout trajet réalisé en train
- 90 minutes pour tout trajet réalisé en avion

Quel est le calcul ?

Voici un exemple : je travaille sur le magasin de NANCY ST SEBASTIEN et je vais en formation au siège de NEUILLY le temps de trajet sera de 2h20 (arrivée à 9h) et une majoration de 30 minutes sera appliquée pour l'attente du train (on multipliera le résultat par deux pour le retour) => 170 minutes aller-retour.

Temps de trajet excédentaire	Moins de 30 min de trajet	Entre 30 min et 1,5h de trajet	Entre 1,5h et 2,5h de trajet	Entre 2,5h et 3,5h de trajet	Plus de 3,5h de trajet	Total
Calcul de la contrepartie	$((30\text{min} \times (10,71/60)) \times 15 \%)$	$((60\text{min} \times (10,71/60)) \times 30\%)$	$((60\text{min} \times (10,71/60)) \times 55\%)$	$((20\text{min} \times (10,71/60)) \times 80\%)$	Non concerné x 100 %	$0,81 + 3,22 + 5,89 + 2,86 = 12,78\text{€}$

(Nombre de minutes de la tranche / Contrepartie fixe en minutes (10,71/60 en 2017)) X majoration de la tranche.

L'indemnité sera de 12,78€ à l'aller et la même chose pour le retour soit un total de 25,56€ de compensation.



cftc@cftc-sephora.com



CFTC SEPHORA

Le syndicalisme constructif et positif